

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 MARS 2016

DEBUT DE SEANCE : 20 heures

Présents : MM Colette Dauzet, Guy Chevalier, Maryline Delmas, Jean-Louis Fraysse, Lucien Larrive, Patricia Masson, Sophie Roche, Jean-Paul Tournadre.

Absente : Elise Ducher

Représentés : Christiane Chanut-Rigaudière par Maryline Delmas, Anthony Mercier par Guy Chevalier

Secrétaire de séance : Jean-Louis Fraysse

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 5 février 2016

Vote du compte administratif 2015 commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis FRAYSSE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par DAUZET Colette, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		100 882.84		161 628.63		262 511.47
Opérations exercice	197 940.91	12 816.00	278 942.48	347 034.00	476 883.39	359 850.00
Total	197 940.91	113 698.84	278 942.48	508 662.63	476 883.39	622 361.47
Résultat de clôture	84 242.07			229 720.15		145 478.08
Restes à réaliser						
Total cumulé	84 242.07			229 720.15		145 478.08
Résultat définitif	84 242.07			229 720.15		145 478.08

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote, à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte de gestion 2015 commune

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DAUZET Colette

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Voté à l'unanimité

Affectation du résultat de fonctionnement 2015 commune

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 229 720.15

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	161 628.63
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	138 431.13
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	68 091.52
Résultat cumulé au 31/12/2015	229 720.15
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	229 720.15
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	84 242.07
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	145 478.08
B.DEFICIT AU 31/12/2015	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote du compte administratif 2015 assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jean-Louis FRAYSSE

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par DAUZET Colette après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	203 624.35				203 624.35	
Opérations exercice	54 045.89	173 302.86	38 693.36	35 342.72	92 739.25	208 645.58
Total	257 670.24	173 302.86	38 693.36	35 342.72	296 363.60	208 645.58
Résultat de clôture	84 367.38		3 350.64		87 718.02	
Restes à réaliser						
Total cumulé	84 367.38		3 350.64		87 718.02	
Résultat définitif	84 367.38		3 350.64		87 718.02	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote, à l'unanimité et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte de gestion 2015 assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DAUZET Colette

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Voté à l'unanimité

Affectation du résultat de fonctionnement 2015 assainissement

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

déficit de **-3 350.64**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	7 501.65
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
DEFICIT	-3 350.64
Résultat cumulé au 31/12/2015	-3 350.64
A.EXCEDENT AU 31/12/2015	
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	
B.DEFICIT AU 31/12/2015	-3 350.64
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	-3 350.64

Voté à l'unanimité

Vote du compte administratif complet 2015 lotissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de FRAYSSE Jean-Louis délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			23 082.44		23 082.44	
Opérations de l'exercice						
TOTAUX			23 082.44		23 082.44	
Résultat de clôture			23 082.44		23 082.44	

Restes à réaliser		
Besoin/excédent de financement Total	23 082.44	
Pour mémoire : virement à la section d'investissement		

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Voté à l'unanimité

Subventions communales 2016

Après délibération, le conseil municipal, étudie les subventions suivantes pour un montant total de 8 500 €

- A.C.C.A :	50 €
- Comice agricole cantonal :	300 €
- Club "Les Gentianes :	500 €
- Bibliothèque de prêt :	50 €
- ADAPEI :	100 €
- NAFSEP :	75 €
- La maison pour apprendre :	50 €
- ADMR :	150 €
- Ass Donneurs de sang :	50 €
- Amicale Laïque Salers - St Bonnet :	2 000 €
- Coopérative scolaire :	2 600 €
- Pompiers de Salers :	50 €
- Ass Cutis laxa international :	75 €
- Entente Anglards - St Bonnet :	250 €
- Anciens combattants d'Algérie :	50 €
- Gym détente :	350 €
- Protection civile :	50 €
- Pompiers de St Martin Valmeroux :	50 €
- UCLA :	350 €
- La Fontaine Musicale :	100 €
- Subventions diverses :	1250 €

Monsieur Jean-Louis Fraysse n'a pas pris part au vote de la subvention UCLA.

Il est précisé que 50 € attribués à l'association UCLA seront à reverser par celle-ci au Téléthon

Voté à l'unanimité.

Questions diverses

Travaux : Les travaux d'élagage sont en cours. Le constat est fait de la dégradation de nombreuses routes.

Ecole : Les postes d'enseignants sont maintenus au sein du RPI

Tour de France : En raison du passage du Tour de France sur notre commune, des réunions sont prévues pour mettre en place l'organisation et la sécurité.

Demande d'emploi : Madame le Maire donne lecture d'une lettre de candidature spontanée. Le conseil municipal regrette de ne pas avoir de poste à proposer qui puisse correspondre aux attentes de ce jeune.

Lecture d'un courrier de Monsieur Maury concernant le terrain de Madame Meynial de Tougouse :

Le terrain borné est la propriété de Madame Meynial. Il est précisé que celui-ci ne pourra être clôturé pour permettre le retournement des véhicules (tracteurs, pompiers, ambulances) en face de son entrée.

Accès à la parcelle D 569 : Il est rappelé que cet accès doit se faire par la parcelle sectionnaire D 78 et que la commune est liée par une convention d'occupation du 12 avril 2010 avec union Altitude à une mise à disposition de la parcelle D 548.

Intervention de Madame Maryline Delmas qui relate le mauvais entretien de la VC 10a à l'entrée du village de Chasternac.

Fin de séance 22 h 30